



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires Service de la production agricole Sous direction des entreprises agricoles 78, rue de Varenne 75349 Paris 07 SP</p> <p>Dossier suivi par Éric ZUNINO Tél. : 01 49 55 42 45 – 01 49 55 85 26 Courriel : eric.zunino@agriculture.gouv.fr</p> <p>NOR : AGRT0916337C</p>	<p>CIRCULAIRE DGPAAT/SDEA/C2009-3083 Date: 15 juillet 2009</p>
---	---

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Préfets de région
Mesdames et Messieurs les Préfets de département

Objet : Conventonnement départemental 2009 relatif à la mission de service public déléguée aux ODASEA par les préfets (DDAF ou DDEA) / Plafonds du volet optionnel concernant l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

Résumé : cette circulaire annule et remplace les plafonds départementaux notifiés par la circulaire DGPAAT/SDEA/C2009-3061 du 3 juin 2009.

Mots clés : ODASEA, ADASEA, convention 2009, volet optionnel.

Destinataires	
Pour exécution	Pour information
Mmes et MM. les Préfets de département	Administration centrale
Mmes et MM. les Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt	Mmes et MM. les Préfets de région
Mmes et MM. les Directeurs départementaux de l'équipement et de l'agriculture	Mmes et MM. les Directeurs régionaux de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt
M. le Président Directeur Général de l'ASP	Organisations professionnelles agricoles
M. le Président de l'APCA	Mmes et MM. les Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt de la Corse
	Mmes et MM. les Directeurs de l'agriculture et de la forêt des DOM

La circulaire DGPAAT/SDEA/C2009-3061 du 3 juin 2009, qui vous notifiait les plafonds départementaux 2009 pour le volet optionnel ne tenait pas compte de toutes les actions d'accompagnement des agriculteurs en difficulté réalisées en 2008. Il convient donc de la corriger.

Vous trouverez donc ci-joints les plafonds départementaux ainsi modifiés, qui annulent et remplacent ceux de la circulaire précitée.

La Sous-directrice des entreprises agricoles

Marie-Agnès VIBERT

Plafonds départementaux 2009 sur le volet optionnel			
DR	Départ	Département	Montant plafond
Lyon	01	Ain	- €
Amiens	02	Aisne	- €
Clermont	03	Allier	- €
Aix	04	Alpes de Haute Provence	- €
Aix	05	Haute Alpes	1 129 €
Aix	06	Alpes Maritimes	- €
Lyon	07	Ardèche	4 516 €
Nancy	08	Ardennes	- €
Toulouse	09	Ariège	- €
Nancy	10	Aube	5 645 €
Nîmes	11	Aude	6 774 €
Toulouse	12	Aveyron	- €
Aix	13	Bouches du Rhône	- €
Caen	14	Calvados	- €
Clermont	15	Cantal	14 439 €
Poitiers	16	Charente	- €
Poitiers	17	Charentes Maritimes	- €
Orléans	18	Cher	- €
Limoges	19	Corrèze	- €
Dijon	21	Côte d'Or	29 354 €
Rennes	22	Côte d'Armor	73 422 €
Limoges	23	Creuse	- €
Bordeaux	24	Dordogne	- €
Dijon	25	Doubs	- €
Lyon	26	Drôme	- €
Caen	27	Eure	- €
Orléans	28	Eure et Loir	- €
Rennes	29	Finistère	- €
Nîmes	30	Gard	- €
Toulouse	31	Haute Garonne	- €
Toulouse	32	Gers	- €
Bordeaux	33	Gironde	- €
Nîmes	34	Hérault	21 451 €
Rennes	35	Ille et Villaine	- €
Orléans	36	Indre	- €
Orléans	37	Indre et Loire	- €
Lyon	38	Isère	- €
Dijon	39	Jura	- €
Bordeaux	40	Lande	- €
Orléans	41	Loir et Cher	- €
Lyon	42	Loire	- €
Clermont	43	Haute Loire	28 225 €
Rennes	44	Loire Atlantique	- €
Orléans	45	Loiret	- €
Bordeaux	47	Lot et Garonne	- €
Toulouse	47	Lot et Garonne	4 516 €
Nîmes	48	Lozère	- €
Rennes	49	Maine et Loire	- €
Caen	50	Manche	64 353 €
Nancy	51	Marne	2 258 €
Nancy	52	Haute Marne	- €
Rennes	53	Mayenne	- €
Nancy	54	Meurthe et Moselle	- €
Nancy	55	Meuse	- €
Rennes	56	Morbihan	56 450 €
Nancy	57	Moselle	- €
Dijon	58	Nièvre	- €
Amiens	59	Nord	9 032 €
Amiens	60	Oise	- €
Caen	61	Orne	- €
Amiens	62	Pas de Calais	2 258 €
Clermont	63	Puy de Dôme	28 227 €
Bordeaux	64	Pyrénées Atlantique	- €
Toulouse	65	Haute Pyrennées	22 580 €
Nîmes	66	Pyrénées Orientales	36 128 €
Nancy	67	Bas Rhin	- €
Nancy	68	Haut Rhin	11 290 €
Lyon	69	Rhône	- €
Dijon	70	Haute Saone	- €
Dijon	71	Saone et Loire	- €
Rennes	72	Sarthe	- €
Lyon	73	Savoie	42 902 €
Lyon	74	Haute Savoie	2 258 €
Caen	76	Seine Maritime	15 806 €
Amiens	77	Seine et Marne	- €
Poitiers	79	Deux Sèvre	- €
Amiens	80	Somme	- €
Toulouse	81	Tarn	- €
Toulouse	82	Tarn et Garonne	- €
Aix	83	Var	- €
Aix	84	Vaucluse	62 095 €
Poitiers	86	Vienne	50 805 €
Limoges	87	Haute Vienne	20 000 €
Rennes	88	Vendée	11 290 €
Nancy	88	Vendée	- €
Dijon	89	Yonne	- €
Dijon	90	Territoire de Balfort	6 774 €
			633 977 €